

TITRES SNCF
ABONNEMENT SCOLAIRE REGLEMENTE (ASR)
ABONNEMENT INTERNE SCOLAIRE (AIS)
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

- **BENEFICIAIRES :**

Peuvent bénéficier d'un abonnement spécifique, selon leur régime demi-pensionnaire (ASR) ou interne (AIS) pour emprunter le réseau ferré :

- Les élèves scolarisés dans un établissement de Chalon-sur-Saône et domiciliés sur les communes énumérées ci-dessous avec leur gare de rattachement,
- Les élèves habitant dans une commune du Grand Chalon et scolarisés au Lycée Agricole de Fontaines (gare de montée : Chalon-sur-Saône).

| Domiciliation | Gare de rattachement |
|---|----------------------|
| FONTAINES | FONTAINES |
| BOUZERON CHAMILLY CHASSEY LE CAMP REMIGNY | CHAGNY |
| CHEILLY LES MARANGES SAMPIGNY LES MARANGES SAINT-GILLES | CHEILLY LES MARANGES |
| RULLY | RULLY |

Le Grand Chalon prend en charge la totalité du coût du trajet, pour l'année scolaire 2020-2021.

- **PROCEDURE :**
 - Téléchargez et renseignez le formulaire de demande sur le site buszoom.com rubrique rentrée 2020/2021.
 - Chargez votre formulaire dans la rubrique "Autre document", renseignez vos coordonnées et indiquez dans la case commentaires : "ASR/AIS".
 - Les demandes sont instruites par le Service Transports Urbains du Grand Chalon (☎: 03.85.42.42.71) et transmises aux services de la SNCF,
 - L'abonnement est envoyé à l'élève par le Service Transports Urbains du Grand Chalon,
 - La demande doit être saisie sur le site avant le 7 août 2020 pour une délivrance de l'abonnement au 1^{er} septembre 2020.
 - Si l'élève n'est pas en possession de son abonnement à la rentrée de septembre (ou en cours d'année s'il a fait sa demande après la rentrée) et qu'il doit emprunter le train, il doit se munir à ses frais d'un Abonnement Elève Etudiant Apprenti mensuel renouvelable 1 fois (AEEA) dans l'attente de la réception de son abonnement scolaire définitif.
 - L'élève devra ensuite s'adresser au guichet d'une gare de Bourgogne-Franche-Comté pour le remboursement de ce titre provisoire émis en attente de l'abonnement pris en charge par le Grand Chalon (documents à fournir : photocopie de l'abonnement définitif ASR + original de l'abonnement provisoire (AEEA) mensuel + RIB).